



# REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME VILLE DE MENTON

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

RÉUNION PUBLIQUE // 14 FÉVRIER 2024



# LES ÉTAPES DU PLU



*Nous en sommes là*

# LES GRANDES ORIENTATIONS DU PADD



## LES DÉFIS DU PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

- Orientation 1 : Confirmer l'identité paysagère et environnementale de Menton
  - *Thématique : Paysage*
  - *Thématiques : Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, préservation et remise en bon état des continuités écologiques*
- Orientation 2 : Maîtriser le développement urbain et préserver les équilibres du territoire
  - *Thématiques : Aménagement du territoire et urbanisme*
    - Habitat*
    - Réseaux d'énergie*
- Orientation 3 : Développer l'économie locale pour une vie communale dynamique et attractive
  - *Thématiques : Équipement commercial, de services et d'artisanat*
    - Développement touristique*
    - Équipements*
    - Activités agricoles*
- Orientation 4 : Garantir une mobilité durable et raisonnée
  - *Thématiques : Transports et déplacements*
    - Développement des télécommunications numériques*
- Orientation 5 : Fixer les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

*Un document  
cadre qui révèle le  
projet communal à  
l'horizon 2035*

# CONFIRMER L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE DE MENTON



## PRÉSERVER LE GRAND CADRE PAYSAGER NATUREL

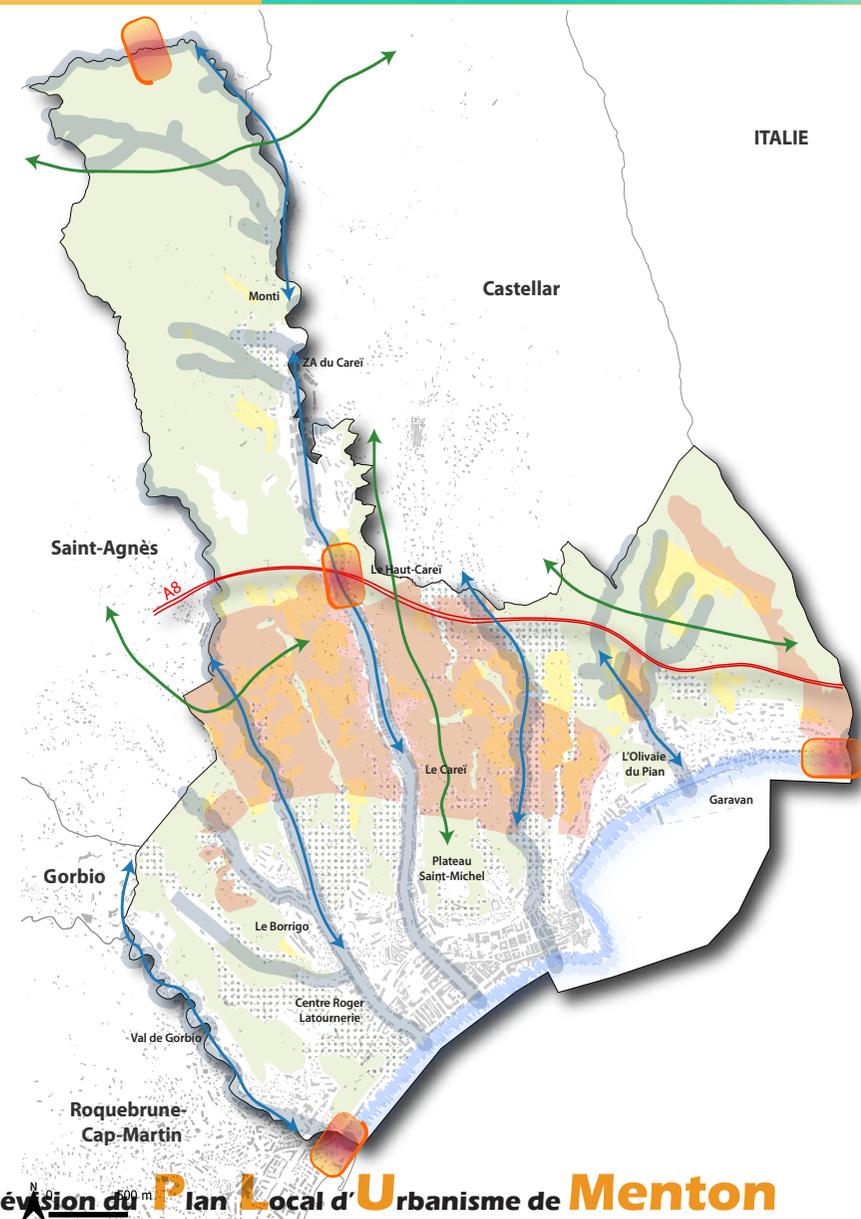
-  → Protéger le patrimoine naturel et paysager de Menton de toute nouvelle urbanisation .
-  → Préserver le caractère paysager des côteaux qui surplombent la ville et les vallons structurants de Menton : le Careï, le Borrigo, le Val de Gorbio.
-  → Requalifier l'ensemble du littoral, depuis Roquebrune-Cap-Martin jusqu'à la frontière italienne
-  → Valoriser les entrées de ville

## PROTÉGER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

-  → Protéger la richesse écologique de Menton à travers la mise en valeur de la trame verte et bleue
-  → Protéger la trame verte et bleue
-  → Préserver les espaces dédiés aux activités agricoles

## CONCEVOIR UN TERRITOIRE RÉSILIENT FACE AUX RISQUES NATURELS

-  → Préserver les axes des vallons et écoulements naturels
-  → Aménager le territoire en tenant compte des aléas forts



# MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET PRÉSERVER LES ÉQUILIBRES DU TERRITOIRE



**PRENDRE EN COMPTE LES ESPACES URBANISÉS SENSIBLES DE LA DTA DANS LES RÉFLEXIONS URBAINES**

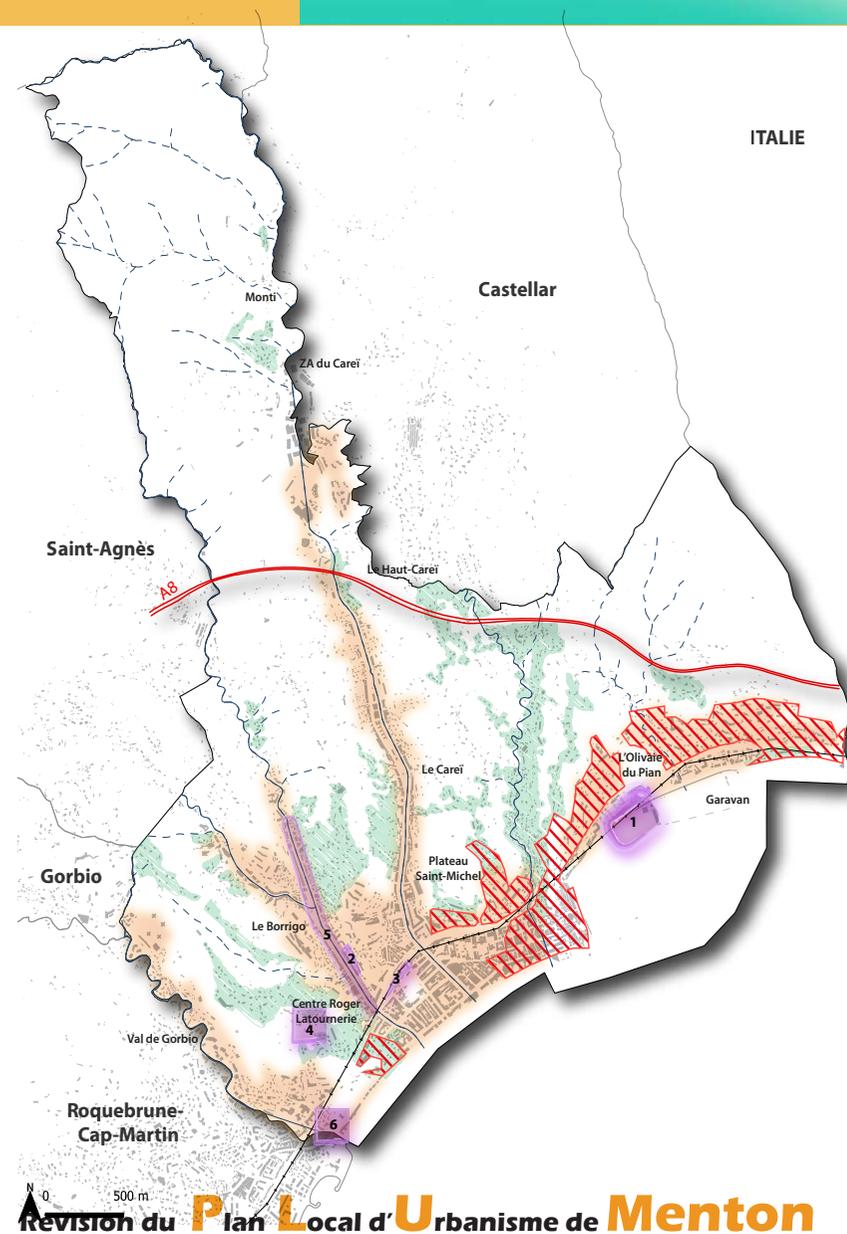
**ENGAGER UNE RÉFLEXION URBAINE SUR LES ESPACES À ENJEUX EN MUTATION ET STRATÉGIQUES POUR MENTON AFIN D'ENGAGER UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT**

- 1- Mettre en oeuvre le projet de valorisation paysagère et urbaine du secteur Rondelli
- 2- Accompagner la mutation du secteur des Soeurs Munet
- 3- Requalifier les abords de la Gare Menton-ville et créer un parc de stationnement souterrain
- 4- Permettre un aménagement à vocation mixte (habitat, services, équipements et tourisme) de l'ancien centre de vacances Roger Latournerie
- 5- Inscrire la requalification du vallon du Borrigo
- 6- Poursuivre la structuration du quartier de Carnolès

1

**SAISIR LES OPPORTUNITÉS FONCIÈRES RÉSIDUELLES EN MILIEU URBAIN POUR STRUCTURER ET CONSTITUER DES QUARTIERS DE VIE ET DIVERSIFIER L'OFFRE EN LOGEMENTS**

**ASSURER UN DÉVELOPPEMENT URBAIN MAÎTRISÉ ET DURABLE**



# DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE POUR UNE VIE COMMUNALE DYNAMIQUE ET ATTRACTIVE



## MAINTENIR ET RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE MENTON



→ Poursuivre les actions de requalification et de revitalisation économique de Rondelli, Port Laurenti



→ Développer les activités maritimes en lien avec le sanctuaire Pélagos

## RENFORCER LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE LOCAL



→ Accompagner le développement des filières du citron de Menton



→ Accroître la capacité d'accueil d'hébergement touristique actuelle en créant notamment un hôtel Haut de gamme à Garavan-Hambury, hôtel Latournerie, ...



→ Pérenniser les sports de nature

## RENFORCER LA FONCTION COMMERCIALE, DE SERVICE, ARTISANALE DE LA COMMUNE



→ Renforce voir créer de petits pôles commerciaux le long des axes structurants



→ Protéger les linéaires commerciaux, de services et d'artisanat notamment dans le centre-historique et améliorer leur visibilité.



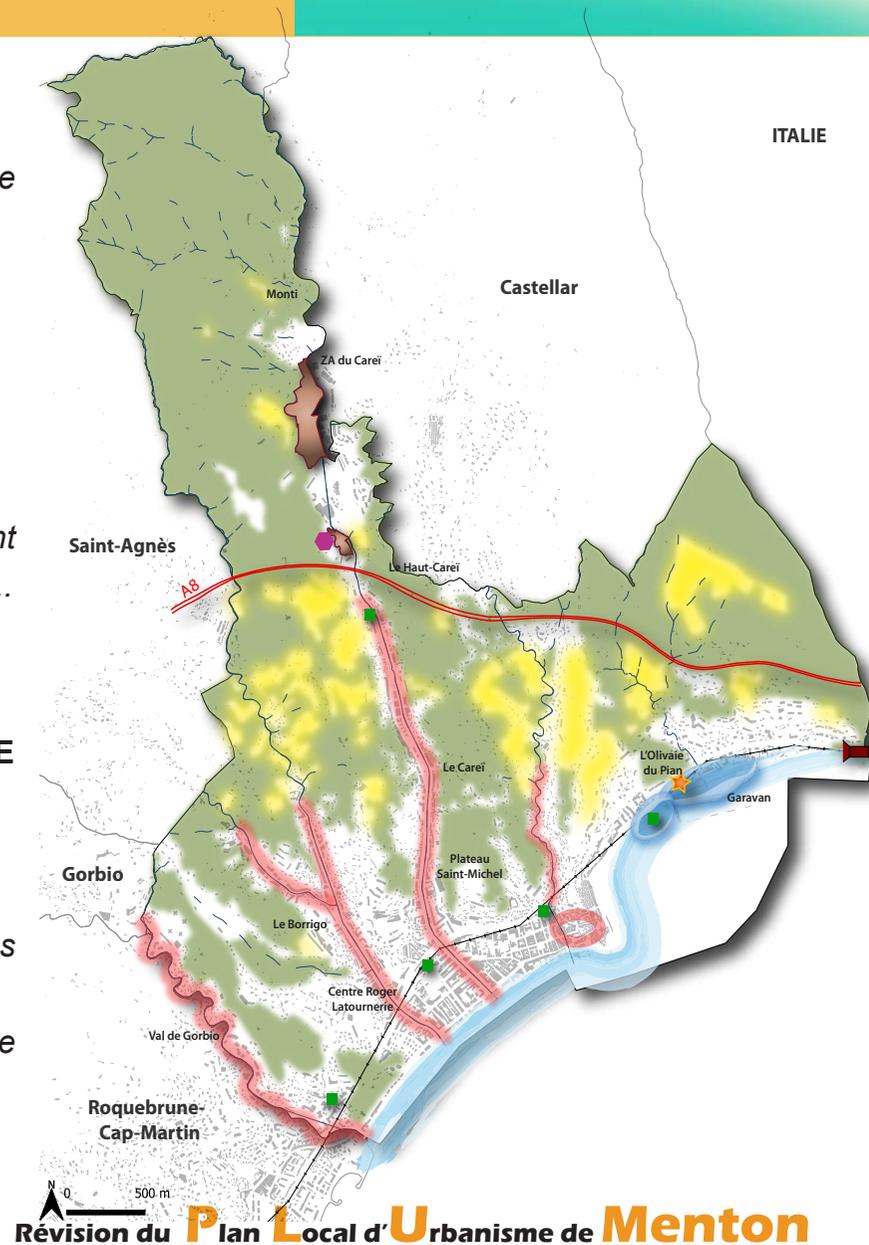
→ Favoriser le développement et la mise en valeur des zones d'activités et de toutes les activités



→ Restructurer le pôle commercial en entrée de ville Nord



→ Réaliser les équipements publics pour répondre aux besoins de la population



ITALIE

# GARANTIR UNE MOBILITÉ DURABLE ET RAISONNÉE ET UN TERRITOIRE ACCESSIBLE À TOUS



**Améliorer les moyens de transports en commun et déployer les mode de déplacements actifs**



Maintenir et mettre en valeur les chemins ruraux pour favoriser les déplacements à pied et les liaisons interquartiers



Poursuivre le maillage de pistes cyclables sécurisés le long des axes structurants : notamment le Borrigo et le bord de mer



**Réaménager et sécuriser la route des Cabrolles et la route de Gorbio**



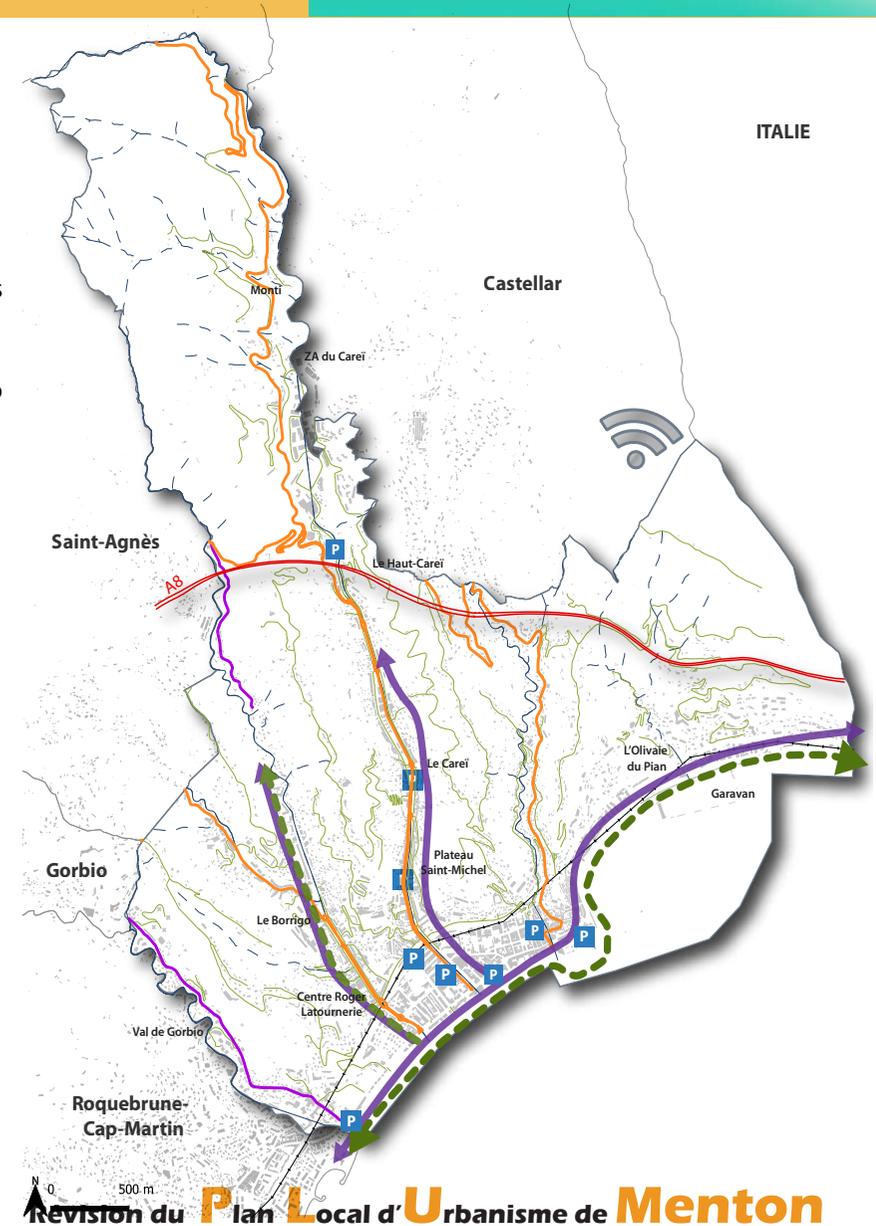
**Sécuriser les voies desservant les vallées, en particulier celle du Borrigo**



**Améliorer l'accessibilité en agissant sur les espaces dédiés au stationnement**



**Mettre à niveau les réseaux de communication numérique et téléphonique**



ITALIE

# 5

## FIXER DES OBJECTIFS DE CONSOMMATION DE L'ESPACE ET DE LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN



### REMETTRE EN PERSPECTIVE LES BESOINS COMMUNAUX

#### A l'horizon 2035 un scénario de développement démographique de 0,75%

résultant d'un équilibre entre les obligations légales liées SRADDET «Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire» et le projet de développement communal.

- **+ 3 639 habitants (243 habts/an)**
- **+ 2060 logements (138 lgts/an)**

### ASSURER UN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX ET MAÎTRISÉ

- Répondre aux besoins de la population en matière de logements, équipements et activités économiques ;
- Adapter l'enveloppe urbaine à ces besoins en tenant compte des sensibilités environnementales et paysagères et du niveau d'équipements ;
- Limiter l'étalement urbain sur les coteaux boisés et les quartiers excentrés.

### S'INSCRIRE DANS LES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ESPACES DE LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE

- Réduction de 50% la consommation d'espace à l'horizon 2031 puis atteindre le Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050.

A l'horizon 2035, la consommation de l'espace sur le territoire de Menton s'élève à environ 11,1 hectares pour répondre aux besoins en logements et équipements.

La commune ouvre à l'urbanisation seulement 1370 m<sup>2</sup> d'espaces inscrit en zone N dans le PLU antérieur en vigueur.



# REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME VILLE DE MENTON

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

DURABLES

RÉUNION PUBLIQUE // 14 FÉVRIER 2024

**LA PAROLE  
EST À VOUS !**

